

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1093

présenté par
M. Questel, rapporteur

ARTICLE 12

Après le mot :

« un »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 5 :

« délai fixé par l'arrêté de fermeture. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.